

**CARNET DE «CHASSE A L'APPROCHE ET A L'AFFÛT»
2019 / 2020**



l'approche ou l'affût.

Il doit être restitué OBLIGATOIREMENT à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente à la fin de votre saison d'approche et d'affût AVANT LE 15 MARS.

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente
Rue des Chasseurs – Zone d'Emploi – 16400 PUYMOYEN - Tél. : 05.45.61.50.71

mail : contact@chasseurcotecharente - site : www.chasseurcotecharente.com

QUELQUES RAPPELS ET CONSEILS

L'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse en Charente prévoit la chasse à l'affût et/ou à l'approche, conditions particulières :

Jusqu'à la date d'ouverture générale, la chasse à l'approche et/ou à l'affût ne peut être pratiquée que par les détenteurs d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion sanglier. Le tireur doit être porteur d'un dispositif de marquage grand gibier pour la saison en cours et d'une autorisation Préfectorale individuelle (arrêté d'attribution).

La chasse peut être pratiquée 1 heure avant l'heure légale du lever du soleil et 1 heure après l'heure légale du coucher du soleil

Le tir à l'arc est légalisé par l'arrêté du 15 février 1995 et autorisée aux conditions de l'arrêté du 18 août 2008.

Pour les ongulés, seul le tir à balle avec des armes à canon rayé, de calibre supérieur à 5,6 mm et développant une énergie minimum de 1 kilojoule à 100 m est autorisé.

Hors enclos cynégétique, l'affût et/ou l'approche ne doivent pas s'effectuer sur des sentiers d'agrainage.

Ce type de chasse est placé sous la responsabilité de chaque attributaire du plan de chasse.

Il est indispensable :

- de respecter toutes les règles de sécurité
- de respecter les autres utilisateurs de la nature
- de se munir de jumelles
- de bien identifier l'animal avant le tir
- de ne pas tirer un animal en déplacement
- de ne pas tirer un animal à plus de 100 m (carabine sans lunette) ou à plus de 200 m (carabine avec lunette) - de ne tirer qu'à coup sûr, et en tir fichant
- en cas de blessure d'un animal, de ne pas se précipiter immédiatement sur sa trace mais d'attendre au moins une demi-heure

Est aussi indispensable, le **réglage des armes** avant chaque saison de chasse. Pour cela le centre de formation charentais est à votre disposition, prendre rendez-vous en téléphonant à la Fédération des Chasseurs de la Charente au 05.45.61.50.71.

CHASSE DU GRAND GIBIER

Recherche au sang des animaux blessés

Chaque année de nombreux chevreuils, cerfs et sangliers sont blessés soit :

- ↳ au cours de l'exercice de la chasse
- ↳ par des véhicules automobiles.

Cet état de fait incite à la réflexion et à la prudence, d'autant plus que les animaux tirés dans le cadre du plan de chasse légal, mortellement blessés, sont à comptabiliser dans le quota d'attributions du territoire (Jurisprudence Cour de Cassation, Chambre Criminelle, Arrêt du 7 mars 1979).

La recherche du grand gibier blessé s'impose à tout chasseur responsable.

Aussi, lorsque vous avez blessé un animal ou que vous avez connaissance d'un animal blessé sur votre territoire, vous devez :

- ↳ rester calme et surtout éviter de se précipiter ou d'envoyer des chiens sur la piste de fuite du gibier ;
- ↳ ne pas suivre cette piste plus de 100 mètres ;
- ↳ marcher à côté de la trace, ne pas piétiner ni éparpiller les indices observés (sang, poils, os, etc...).

Bien marquer :

- ↳ l'emplacement du gibier au moment du tir (départ de la piste) ;
- ↳ le lieu du premier indice recueilli ;
- ↳ la direction de fuite du gibier (ces marques peuvent être soit des brisées bien visibles, soit des marques sur l'écorce des arbres, du papier ou tout autre objet sautant à l'œil).

Ensuite, avertir sans délai les conducteurs agréés :

L'intervention est gratuite

BONDU Romuald (St Vallier) UNUCR	☎ 05.57.32.51.01 ou 06.10.65.27.74
FENIOU Jean Claude (St Yrieix) ARGGB	☎ 05.45.90.67.02 ou 06.17.12.11.90
LE COL François (Fontenille 79) ARGGB	☎ 06.19.44.10.44
LEGER Serge (Brie) UNUCR	☎ 05.45.20.31.70 ou 06.89.50.37.01
LOUE Didier (Angeac Charente) UNUCR	☎ 05.45.62.56.12 ou 06.20.20.91.41
RAINAUD Philippe (St Coutant) ARGGB	☎ 05.45.31.80.37 ou 06.87.57.34.92
ROUX Yannick (Puy du Lac 17) ARGGB	☎ 06.75.38.52.21
SILVAGNI Mickael (Puyréaux) ARGGB	☎ 06.64.17.13.13
TONNELIER Alice (Salles de V.) ARGGB	☎ 06.13.82.00.25

CARNET DE CHASSE A L'APPROCHE ET A L'AFFUT

Cette partie doit être entièrement complétée

ASSOCIATION : _____

Date de validité : du _____ au _____

Zone de chasse (lieu-dit) _____

NOM Prénom chasseur : _____

NOM Prénom accompagnant : _____

Espèces : _____

N° du (ou des) bracelets : _____

Autres espèces autorisées : _____

Les personnes soussignées déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur du territoire de chasse, et s'engagent à le respecter.

Fait à _____, le _____

Le responsable

Le chasseur

L'accompagnant

N'oubliez pas de préciser les caractéristiques des animaux tués page suivante

COMPTE RENDU DES PRELEVEMENTS

Renards prélevés

date	sexe	jeune	adulte	commune

Autres animaux prélevés : chevreuils, sangliers

espèce	date	sexe	jeune	adulte	poids	commune	n° bracelet	Examen initial (*)

Remarques : _____

(*) Examen initial obligatoire sur tous les grands gibiers prélevés dans la zone à risque sylvatub (arr. préfectoral. du 16/1/18). Mettre une croix en face chaque animal contrôlé dans cette case.

CHASSE A L'APPROCHE ET/OU L'AFFÛT DU RENARD

L'approche et l'affût sont deux modes de chasse qui se pratiquent individuellement et en silence. L'éthique est la seule valeur principale qui doit caractériser la pratique de ce type de chasse.



Réglementation :

- Art. R.424-8 : « Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques [...] pour le chevreuil et pour le sanglier. » et « Avant la date d'ouverture générale, ces espèces ne peuvent être chassées qu'à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation individuelle ».
- L'approche ou l'affût du renard peut être pratiqué à partir du 1^{er} juin jusqu'au dernier jour de février pour tous les détenteurs ou bénéficiaires d'un plan de chasse individuel chevreuil ou d'un plan de gestion sanglier.
- Pour les tiers pratiquant au nom d'une association de chasse bénéficiant de bracelets « tir d'été » chevreuil, obligation d'être en possession d'une copie de l'arrêté préfectoral individuel.
- La chasse à l'approche ou à l'affût est autorisée une heure avant l'heure légale du lever du soleil et une heure après l'heure légale du coucher du soleil du chef-lieu du département.
- Seul le tir à balle avec des armes à canon rayé, de calibre supérieur à 5.6 mm et développant une énergie minimum de 1 kilojoule à 100m est autorisé, uniquement de l'ouverture anticipée à l'ouverture générale.

Rappels biologie de l'espèce : Renard

- Poids : 4 à 11 kg

- Ouïe et odorat très développés
- Rut en Décembre - Janvier
- Naissances en Mars- Avril : 4 à 5 jeunes
- Prédateur redoutable de petits gibiers
- Le renard vit sur une moyenne de 300 à 400 ha et parcourt 10 à 15 km par nuit
- Surtout crépusculaire et nocturne
- Porteurs de nombreuses maladies telles que l'échinococcose alvéolaire, dans certaines régions de France.

Dans la pratique ...

- Pratiquer la chasse à pied sur un secteur de chasse prédéterminé. Tout déplacement autre qu'à pied est à proscrire.
- Le repérage des animaux en voiture est interdit.
- Respecter les autres règles de sécurité prévues par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.
- Repérer les sites favorables à l'espèce : prairies fauchées, chaumes, bordures de parcelles, lisières boisées, prairies pâturées...
- Repérer les secteurs de chasse de l'espèce.
- Si plusieurs chasseurs pratiquent sur la même association :
 - Penser à bien délimiter les secteurs de chasse et à prévenir le responsable associatif et les exploitants agricoles, afin d'éviter de fréquenter les mêmes secteurs en même temps.
 - Chasser séparément et individuellement
- Etre porteur du permis de chasser, de la validation annuelle, de l'assurance chasse et de l'autorisation individuelle.
- Possibilité d'installer des postes d'affût sur les secteurs fréquentés par l'espèce.
- S'équiper d'une tenue vestimentaire permettant de se fondre dans le paysage (tenue camouflage par exemple)
- Le tir fichant doit être obligatoire.
- Le retour du carnet de chasse individuel « approche-affût », en fin de saison de chasse, est obligatoire.

Interdictions :

- De tirer en direction des routes, chemins publics, voies ferrées, emprises et enclos en dépendant, lignes téléphoniques et électriques, bâtiments agricoles et habitations.
- De tirer depuis un véhicule.
- Déplacement en véhicule d'un point à un autre.

Quelques conseils :

- Utiliser des armes de calibre adapté et bien réglé pour la chasse à l'approche ou à l'affût.
- Utiliser une lunette de tir pour une meilleure précision.
- Utiliser, si possible, des gants pour manipuler l'animal après la mort. En aucun cas laisser l'animal mort sur place.
- La participation au stage « approche-affût » est vivement conseillée (évaluation des distances de tir ; balistique ; réglementation...)





FORMATION «CHASSE A L'APPROCHE ET A L'AFFUT DU GRAND GIBIER» à ROUGNAC

La Fédération Départementale des chasseurs de la Charente, l'Association Départementale des Chasseurs de Grands Gibiers et l'Union Nationale des Utilisateurs de Chiens de Rouge organisent chaque année une ou plusieurs journées de formation de chasse à l'approche et à l'affût
au Centre de formation des chasseurs de Rougnac.

A titre exceptionnel, vous avez la possibilité de faire régler votre arme rayée sans contribution financière supplémentaire. Pour cela amenez votre arme et les munitions que vous utilisez pour chasser à l'approche ou à l'affût.

Prix de la journée repas compris : 35 euros hors munitions, ou 45 euros 5 balles fournies

Est aussi indispensable, le **réglage des armes** avant chaque saison de chasse. Pour cela le centre de formation charentais est à votre disposition, prendre rendez vous en téléphonant à la Fédération des Chasseurs au 05.45.61.50.71.

Renseignements et inscriptions auprès de la FDC 16

LA CHASSE GRANDEUR NATURE

Fédération des Chasseurs de la Charente

Rue des chasseurs - ZE - 16400 Puymoyen / Tél : 05 45 61 50 71 / Fax : 05 45 61 41 53 / www.chasseurcotecharente.com / contact@chasseurcotecharente.com

POURQUOI régler son arme pour le tir à balle ?

1) ATTEINDRE LA ZONE VITALE

Contrairement à la gerbe de plomb qui provoque plusieurs atteintes pour être mortelle, la balle doit absolument atteindre un organe vital pour être efficace et éviter toute souffrance inutile au gibier. La zone vitale à atteindre est la cage thoracique (présence du cœur et des poumons). Elle représente par exemple :

- pour un chevreuil, un ovale d'environ 15 cm de haut sur 20 cm de large
- pour un cerf ou un sanglier adulte, un cercle d'environ 30 cm de diamètre. Le tir ne doit pas être approximatif mais au contraire précis pour atteindre cette zone vitale que ce soit en battue, à l'approche, ou à l'affût.



2) LE CHOIX D'UN POIDS DE BALLE POUR LES ARMES RAYEES

Pour chaque calibre d'arme rayée, il existe un poids de balle plus ou moins important. Ce choix est déterminé par l'animal que l'on va chasser, et le type de chasse pratiqué ; battue, approche ou affût.

Ainsi, pour un calibre courant comme le 7x64, on peut utiliser un poids de balle variant de 8g pour l'affût et approche au chevreuil à 11,5g pouvant être utilisé en battue par exemple.

Par contre, chaque marque de munition a des caractéristiques balistiques différentes (vitesse, distance de réglage optimum...) et dans chaque marque le poids de la balle va également faire varier ces caractéristiques.

Par conséquent, à chaque changement de poids de balle utilisé ou pour un même poids de balle à chaque changement de marque de munitions et à plus forte raison lorsque les deux changements interviennent en même temps, il faut absolument régler sa carabine ou son express pour qu'à la distance de tir voulue, le réglage soit le plus précis possible pour atteindre la zone vitale du gibier tiré.

3) EN FONCTION DU MODE DE CHASSE

- **en battue** : il faut tenir compte de la vitesse de déplacement du gibier pour placer sa balle dans la zone vitale. Il faut devancer l'animal d'une certaine distance pour le tir en tenant compte de sa vitesse de déplacement, de la distance de tir et de la vitesse de la balle (carabine, fusil).

A titre d'exemple, un chevreuil tiré à 50 m avec une arme rayée et courant à 35 km/h se déplacera de 65 cm le temps que la balle l'atteigne (vitesse de la balle 750m/s). Si on intègre le délai entre la décision cérébrale de tir et le déclenchement du percuteur, il faut rajouter 2 mètres de plus au déplacement de l'animal. Au total c'est donc presque 3 m qu'aura parcouru le chevreuil avant d'être atteint par la balle.

C'est pour cela que l'entraînement au tir sur sanglier courant par exemple permet d'apprécier le devancement nécessaire de l'animal avant le tir et vérifier le placement de la balle dans la zone vitale. Il faut également s'habituer à prendre la bonne visée selon le matériel utilisé : visée ouverte ou optique.

- **affût – approche** : le réglage d'une lunette se fera :
- à l'achat
- au changement de munitions (poids de balle, marque)
- en cas de choke de l'arme ou de la lunette
- en début de saison pour vérification

Le réglage optimum doit être fait à la DRO (Distance de Réglage Optimum), variable selon le calibre et la munition. Avec ce réglage le chasseur, peut, jusqu'à une distance d'environ 200 m et sans se soucier de la distance de l'animal atteindre sa zone vitale.

Il est impératif d'avoir un matériel bien réglé (lunette, arme adaptée) car d'autres facteurs interviennent dans la précision du tir :

- émotion et stress du chasseur qui empêche la stabilisation du réticule sur l'animal visé,
- coup de doigt, - vent latéral, - végétation.

C'est pour toutes ces raisons que votre Fédération Départementale des Chasseurs met à votre disposition son centre de formation où vous pourrez régler vos armes.



DETERMINER 3 CLASSES D'AGE A PARTIR DE LA DENTITION

INCISIVES

Première année



Dents de lait uniquement
(profil plus **ron**d à la base)

Deuxième année



Première paire d'incisives
remplacées (profil **corr**é)

Troisième année et plus

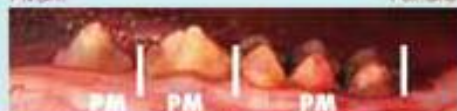


Au moins 2 premières paires
d'incisives remplacées

MOLAIRES

Avant

Arrière



3 prémolaires (PM),
dont la dernière trilobée

< à 6 mois

OU



Après 3 prémolaires (PM),
1 seule molaire visible

> à 6 mois

Avant

Arrière



Après 3 prémolaires,
2 molaires visibles

Avant

Arrière



Après 3 prémolaires,
3 molaires visibles



Chevreuil



DETERMINER 2 CLASSES D'AGE A PARTIR DE LA DENTITION

Commentaires



Inciser la joue pour dégager la mâchoire inférieure

Première année



Troisième prémolaire TRILOBEE

Deuxième année et plus



Troisième prémolaire BILOBEE

Conception / rédaction

ONCFS, FDC du Rhône, de la Loire, des Hautes-alpes, de Savoie, de l'Ain, de Haute-Savoie, de l'Isère, ADCGG73, FRC Rhône-Alpes, FDC du Jura, de l'Aube, OGFH

Crédit photographique : ONCFS, B. Bellon, ADCGG 73, FDC 05

FREDS LOISIRS

Armurier diplômé, Atelier de réparation,
Réglage des optiques à 50 et 75 m,

PRIX PRÉFÉRENTIELS FREDS - LOISIRS

Aimpoint

Benelli



BERETTA



BROWNING



WINCHESTER

113 rue du Général Leclerc, 16160, GOND-PONTOUVRE

09 82 24 48 09

fredsloisirs@bbox.fr

www.pisteurs.fr



Pour plus de conseils,
je choisis *mon* armurier



PISTEURS

CHASSE • TIR • NATURE



Pour nous, pour vous chasseurs de Charente, la chasse est plus qu'un sport.
C'est une passion qui se partage, c'est le plaisir de la nature, c'est le frisson procuré
par la rencontre avec le gibier...

La chasse c'est un pur concentré d'émotions !

La chasse c'est aussi un devoir et l'engagement de rendre à la nature une petite
partie de ce qu'elle nous offre : protéger la faune, la flore, respecter les milieux
naturels, agir pour les sauvegarder, fédérer les acteurs de la ruralité et toutes les
bonnes volontés pour parvenir à ces objectifs.

C'est la chasse grandeur nature

Pour le Conseil d'Administration
Votre Président,
Bruno MEUNIER

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente